

## DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

### ----- PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL de BRIE du 9 mars 2023

Mme Le Maire Isabelle PEYREFITTE ouvre la séance à 20h30

**Etaient présents :** M. BELONDRAGE Daniel, M. DEGRACIA Jérôme, Mme DREUJOU Marie-Odile, Mme DUPUY Céline, M. JARLAN Philippe, M. MIROUZE Lilian, Mme MINATI Céline, Mme SOUM Marie-Françoise, M. THOMAS Armand, M. VIUDEZ Thierry

**Excusés :**

**Secrétaire de séance :** Mme. SOUM Marie-Françoise

| Conseillers en exercice | Conseillers présents        | Nombre de votants           |
|-------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 11                      | 11 jusqu'à 21h30<br>Puis 10 | 11 jusqu'à 21h30<br>Puis 10 |

#### **I – Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2022**

Approuvé à l'unanimité.

#### **II – Délibérations**

##### **1- Projet salle polyvalente : choix du mode de production d'énergie**

Mme le Maire rappelle que le projet de rénovation de la salle polyvalente a été déposé tant au niveau du permis de construire qu'au niveau des demandes de subventions, avec un mode de production d'énergie basé sur du solaire thermique associé à une chaudière bois granules.

Mais ces dossiers avaient été montés en 2021, soit bien avant la crise énergétique que nous subissons actuellement depuis le début de la guerre en Ukraine et l'augmentation des coûts de l'énergie notamment des granulés de bois.

Face à ces incertitudes, Mme le Maire a pris une mission conseil complémentaire pour étudier les différentes solutions de production d'énergie et choisir celle qui convient le plus à nos besoins.

La mission a été confiée à MYTAE LP pour un montant de 825 €.

Cette étude a été réalisée à partir de différents documents techniques fournis par l'ALEDA et ECOBE09 ainsi que SolisArt fabricant français de panneaux solaires.

Cinq scénarios ont été étudiés par le prestataire :

- Chaudière à granulés seule
- Chaudière à granulés couplée au solaire thermique
- Pompe à chaleur
- Pompe à chaleur couplée au solaire thermique
- Pompe à chaleur sur géothermie profonde.

Dans les simulations financières ci-dessous, l'économie annuelle due aux panneaux solaires est estimée à 30% (fourchette basse).

Le tableau ci-dessous présente pour chaque solution technique :

- L'investissement nécessaire

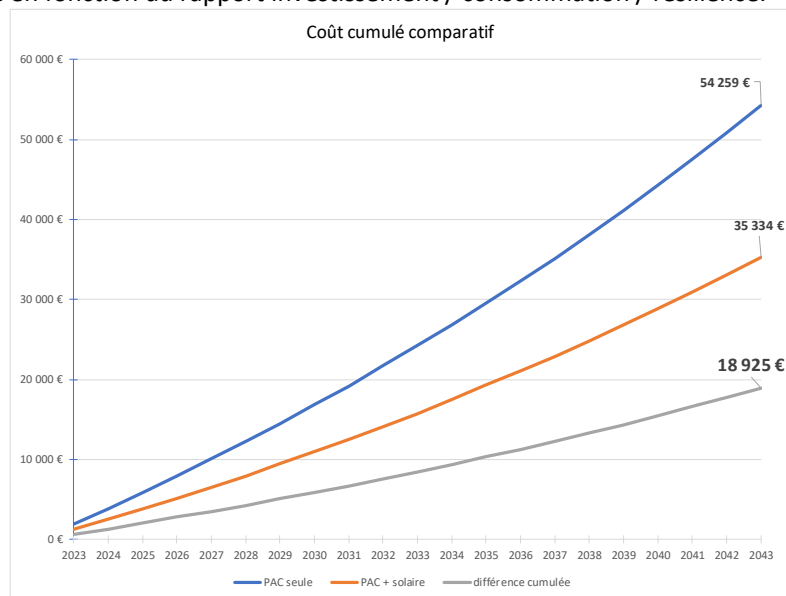
- Les besoins en énergie (celle à produire pour chauffer les bâtiments et celle nécessaire pour faire fonctionner le dispositif de chauffage)
- Le montant annuel du coût de l'énergie.

|                                 | Solution N°1       | Solution N°2                              | Solution N°3    | Solution N°4                           | Solution N°5                                  |
|---------------------------------|--------------------|-------------------------------------------|-----------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------|
|                                 | Chaudière granulée | Chaudière Granulée<br>+ Solaire thermique | Pompe à Chaleur | Pompe à Chaleur<br>+ Solaire Thermique | Pompe à Chaleur<br>sur géothermie<br>profonde |
| Système Primaire                | 33 262,00 €        | 33 262,00 €                               | 25 860,00 €     | 25 860,00 €                            | 129 250,00 €                                  |
| Solaire                         |                    | 25 000,00 €                               |                 | 28 400,00 €                            |                                               |
| Réseau & distribution           | 30 000,00 €        | 30 000,00 €                               | 30 000,00 €     | 30 000,00 €                            | 30 000,00 €                                   |
| Total invest HT                 | 63 262,00 €        | 88 262,00 €                               | 55 860,00 €     | 84 260,00 €                            | 159 250,00 €                                  |
| Besoins Energie kWh             | 29 921,00          | 29 921,00                                 | 26 316,00       | 26 316,00                              | 26 316,00                                     |
| Part solaire                    |                    | 9 705,00                                  |                 | 9 705,00                               |                                               |
| Part primaire                   | 29 921,00          | 20 216,00                                 |                 | 16 611,00                              | 26 316,00                                     |
| Part électrique kWh             | 1 152,00           | 2 588,00                                  | 10 526,40       | 6 644,40                               | 6 600,00                                      |
| Consommation Energie Primaire € | 3 117,00 €         | 2 030,00 €                                |                 |                                        |                                               |
| Consommation energie Electrique | 264,00 €           | 440,00 €                                  | 1 789,49 €      | 1 129,55 €                             | 1 122,00 €                                    |
| Total Energie                   | 3 381,00 €         | 2 470,00 €                                | 1 789,49 €      | 1 129,55 €                             | 1 122,00 €                                    |
| Ecart Financier                 | 874,79 €           | - 36,21 €                                 | - 716,72 €      | - 1 376,66 €                           | - 1 384,21 €                                  |
| Ecart en %                      | 35%                | -1%                                       | -29%            | -55%                                   | -55%                                          |

Le total pour la consommation d'énergie du bloc de bâtiments salle-maison communale-mairie, est actuellement d'environ 2 500 € par an. Ce sont les solutions 4 et 5 qui apportent l'économie financière la plus importante. Mais la solution 5 demande un investissement disproportionné par rapport aux besoins et capacité financière de la commune.

A contrario, la solution 3 est celle qui nécessite le moins d'investissement.

Compte-tenu de l'évolution du coût de l'électricité (3% par an sur 20 ans), il est important de choisir le mode de production d'énergie en fonction du rapport investissement / consommation / résilience.



Le graphique ci-dessus met en évidence qu'en 20 ans, l'économie réalisée grâce à la production solaire est de presque 19 000 €. Sur cette période, l'investissement du solaire thermique (28 400 € sans subvention) sera amorti à 67%.

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal choisit à l'unanimité la solution 4 soit la pompe à chaleur couplée à du solaire thermique comme mode de chauffage de l'ensemble de bâtiments salle-maison communale-mairie.**

## **2- Projet parking rue Mazellières : choix du prestataire pour études complémentaires et suivi des travaux**

Mme le Maire rappelle la délibération 2020 D036 du 7 octobre 2020 décidant de la réalisation de l'étude d'avant-projet par le BE TASSERA, pour l'aménagement d'un parking sur la parcelle B 847, pour un montant de 2 375 € ht. Cette étude a été réalisée et a permis de déposer un dossier de demande de subvention pour la phase 1 : terrassements, aménagement du parking, revêtement du sol, espace de compostage et végétalisation (délibération 2022 D035 du 20 décembre 2022).

Dans le plan de financement est prévue la mission de maîtrise d'œuvre de type Loi MOP pour les plans de définition et le suivi des travaux. MISSION RESEAUX a établi une proposition à 10 480 € ht décomposée comme suit :

|      |                                                                                                                                     |         |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| PRO  | Étude de projet comprenant les plans détaillés, planning prévisionnel, CCTP, CDPGF et estimation prévisionnelle du coût des travaux | 3 350 € |
| ACT  | Dossier de consultation des entreprises pour le marché, analyse des offres et rédaction rapport d'analyse                           | 2 670 € |
| VISA | Contrôle du dossier d'exécution de l'entreprise retenue et vérification de la conformité des travaux envisagés                      | 450 €   |
| DET  | Direction de l'exécution du contrat de travaux                                                                                      | 2 970 € |
| AOR  | Assistance au maître d'ouvrage pour la réception des travaux, suivi pendant l'année de Garanti de Parfait Achèvement                | 1 040 € |

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la commande de la prestation de Conception et Suivi travaux à l'entreprise MISSION RESEAUX, pour un montant de 10 480 € ht., soit 12 576 € ttc.**

## **3- Procédure d'adressage : choix du prestataire de fourniture des plaques de rues et numéros**

Mme le Maire rappelle la délibération 2022 D037 du 20 décembre 2022 actant le plan de financement pour l'acquisition de la signalétique nécessaire à la mise en conformité de l'adressage.

Sur la base des quantités issues de l'inventaire des besoins,

- 54 plaques de rues, places, hameaux
- 120 numéros
- 13 panneaux directionnels (hameaux)

un devis a été demandé à l'entreprise SIGNAUX GIROD pour des plaques en acier émaillé. Le montant des dépenses est de 6 722.22 € ht. Cette entreprise fabrique ce matériel depuis plus de 100 ans sur son site de Bellefontaine dans le JURA ; l'email est garanti 30 ans.

Un ajustement à la marge des quantités sera certainement à réaliser lors de l'inventaire définitif pour commande.

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la commande des plaques et numéros de rues à l'entreprise SIGNAUX GIROD pour un montant initial de 6 722.22 € ht., ajustable aux quantités effectivement nécessaires.**

21h30 : Mme Céline DUPUY doit quitter le conseil municipal pour raisons familiales

## **4- Extension du réseau d'électricité rue des Jardins**

Point ajourné par manque d'éléments (devis du SDE09)

## **5- Action TURQUIE et SYRIE – Soutien aux victimes du séisme du 6 février 2023**

Mme le Maire rappelle le séisme qui a touché la TURQUIE et la SYRIE le 6 février 2023 et a fait plus de 50 000 morts et des dégâts immenses.

Par mail du 10 février, le président de l'Association des Maires et des Elus de l'Ariège Norbert MELER s'est fait le relais de l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité pour soutenir les populations. Le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) vise à fournir aux collectivités un outil pour mettre en œuvre cette possibilité. Ce fonds permet aux collectivités qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde. Afin de s'assurer que les aides versées par les collectivités sont gérées de manière pertinente, la gestion de ce fonds est confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence qui travaillent en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises. Le FACECO a ouvert un fonds dédié au séisme « TURQUIE-SYRIE »

Mme le Maire rappelle le soutien décidé par délibération du 2022 D012 du 12 avril 2022 apporté à l'UKRAINE via le FACECO en mai 2022 pour un montant de 1 100 €.

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 1 100 € au FACECO au titre du fonds « TURQUIE-SYRIE ».**

#### **6- Prestation d'accompagnement aux projets photovoltaïques de la commune**

En parallèle du projet de la salle polyvalente pour lequel le choix d'un mode de production d'énergie s'est porté sur la pompe à chaleur associée à du solaire thermique (délibération n°2023 D001), Mme le Maire évoque la possibilité de produire de l'électricité pour compenser celle consommée par la pompe à chaleur. D'autres projets d'implantation de panneaux photovoltaïques dans la commune ont par ailleurs déjà été évoqués lors de précédents conseils municipaux : toiture de l'église et futur parking rue Mazellières notamment. Pour ces projets, il serait intéressant d'étudier plusieurs scénarios :

- Revente totale de l'électricité produite
- Auto-consommation pour partie
- Projet associant les citoyens

Mme le Maire présente la proposition d'accompagnement de Yannick Bernard de la société MYTAE LP pour une mission d'accompagnement à la mise en place d'un ou plusieurs projets photovoltaïques, qui se décompose en :

- Réalisation du profil de consommation du bâtiment communal (salle des fêtes, maison communale, mairie). Détermination du taux d'autoconsommation potentiel et préconisation en termes de puissance crête installée optimale.
- Analyse succincte de la consommation électrique de la commune (éclairage, bâtiments etc.)
- Analyse des éléments en vue de déterminer la pertinence de la réalisation des différents projets identifiés (église et parking).
- Mise en perspective de la pertinence d'un projet collectif d'autoconsommation sur la commune.

Le montant de la mission est de 950 € ht (non soumis à TVA car siège de l'entreprise en Ecosse).

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la commande de la mission d'accompagnement aux projets photovoltaïques à MYTAE LP pour un montant de 950 €.**

#### **7- Procédure adressage : dénominations voiries et place**

Mme le Maire rappelle la délibération 2022 D036 actant la nomination d'un certain nombre de rues. La place située en face de la salle polyvalente avait été nommée « place de la Diversité ».

Suite à une consultation de la population au sujet de cette place, plusieurs habitants ont transmis des propositions.

Le conseil municipal les examine et retient le nom de « place des Partages ».

Deux voies privées ouvertes à la circulation (impasses) sont également à nommer :

- La petite impasse donnant sur la rue du Général Breil à la sortie du village côté Saint-Martin d'Oydes : le conseil municipal retient « impasse du Pastelier »
- L'impasse desservant 2 habitations sur la rue Mazellières désormais dénommée Impasse Manuguet. Le conseil municipal retient « impasse du Puits »

**Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les 3 nouvelles dénominations ci-dessus.**

### **III – Informations**

- **Création logo commune**

Le travail d'élaboration avec le graphiste est toujours en cours, la commission communication présentera les différentes options retenues à l'occasion d'un prochain conseil municipal

- **Permis de construire atelier communal**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire sur l'atelier communal qui comprenait l'aménagement esthétique du bâtiment (bardage bois) et la construction d'un abri de 40 m<sup>2</sup> sur la dalle béton existante pour stocker du matériel, a été refusé pour cause de risque inondation. A ce jour, le projet est donc stoppé.

- **Projet rénovation salle polyvalente**

L'architecte et le BE thermique doivent travailler sur la rédaction du marché public de travaux. Le BE thermique sera informé du choix de mode de production d'énergie de ce jour.

### **IV – Questions diverses :**

- **Motopompe :**

M. BELONDRAGE informe de la dégradation du motopompe suite au gel. La réparation étant estimée à environ 300 €, une pompe neuve a été achetée pour 319 € ttc chez ABRIBAT.

- **SONO :**

M. BELONDRAGE informe également de l'acquisition d'une sonorisation portable + 3 micros pour un montant de 345 € TTC.

- **Réparation de la croix**

L'entreprise LAGARDE a dégradé la croix en exécutant le fauchage des chemins. Le devis de réparation se monte à 1 700 € et l'entreprise n'a pas souhaité prendre cette dépense à sa charge. Les assurances ont été saisies et la procédure entre elles est donc en cours.

- **SPEHA**

Daniel BELONDRAGE a participé aux 2 dernières réunions du comité syndical du SPEHA. Celui-ci a procédé au changement des compteurs de transmissions, le dernier changé est celui de l'atelier communal.

Les consommations seront désormais facturées tous les 6 mois. Le prix de l'eau va passer à 1,39 € l'année prochaine. Le SPEHA parle d'augmentation maîtrisée.

Le niveau préoccupant des nappes phréatiques aura probablement des répercussions sur l'alimentation en eau potable.

- **Matériel manifestations**

Matériel prêté pour les manifestations : application du nouveau règlement de la CCPAP. Mme le Maire informe qu'elle a rencontré les présidents des associations et qu'à une exception près sur le nombre de tables, le matériel demande sera disponible.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23h30.